



AG 23-11-13 Document 9 Proposition de normes de sanction

		<b>Proposition</b>	<b>Motivation</b>
		<p><b>IV FAUX ET USAGE DE FAUX.</b></p> <p>Faux et usage de faux en matière d'affiliation, mutation ou de certificat médical :</p> <p>suspension d'une durée illimitée avec un minimum de 5 ans</p>	<p>Suite à différents dossiers traités par les instances judiciaires lors de la saison dernière, il a été constaté que la sanction en cas de falsification ou de fraude dans l'affiliation de membres ou dans la rédaction de certificats médicaux n'était pas prévue dans la norme des sanctions.</p> <p>Le CDA préconise l'ajout d'une norme de sanction afin de combler le vide juridique.</p>